



Un forum dédié à l'emploi



« **Donnez du sens à votre travail** », tel était le slogan de la deuxième édition du Forum de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire (ESS) qui s'est tenu les 4 et 5 octobre derniers à l'Usine à la Plaine-St-Denis (93) et dont Chorum était partenaire (voir encadré). Cette manifestation avait principalement pour ambitions de démontrer le dynamisme du secteur et de mettre en lumière en quoi l'économie sociale est porteuse de sens. Entretien avec Nicolas Froissard, initiateur de cet événement organisé par le CJDES (1) et l'AFIJ (2).

CIDES : Pour quelles raisons avez-vous souhaité créer ce forum ?

L'ESS est méconnue alors qu'elle intervient dans tous les secteurs d'activité, représente plus de 11 % des salariés français et propose des modes de gestion d'entreprise et d'entrepreneuriat originaux. Comme tous les secteurs, en raison du *papy-boom*, l'ESS aura besoin dans les années qui viennent d'attirer les candidats et particulièrement les jeunes. Il paraissait donc intéressant de donner un coup de projecteur sur ce secteur pour le faire connaître et l'aider à relever ce défi. Le CJDES et l'AFIJ ont souhaité montrer que l'on peut faire carrière dans l'ESS, y exprimer pleinement ses compétences tout en y trouvant un sens supplémentaire. Ce type d'événement peut aussi permettre de tordre le cou à certaines idées reçues. Nos concitoyens pensent souvent, par exemple, que les associations coûtent très cher à l'Etat et ne reposent que sur le bénévolat. Or, les associations se sont beaucoup professionnalisées ces dernières années et emploient, aujourd'hui,

plus d'un million de personnes. Elles sont un allié important de l'Etat qui leur confie de plus en plus de missions d'intérêt général. Dans de nombreux départements, le secteur associatif est le premier employeur. Récemment, j'ai été surpris d'apprendre que l'ESS employait d'avantage de personnes qu'Airbus dans la région Midi-Pyrénées.

CIDES : Quelles sont les caractéristiques de l'emploi dans l'économie sociale ?

Selon un récent sondage, 70 % des Français ne sont pas heureux dans leur travail. Si, travailler plus veut dire déprimer plus, ce n'est pas sans poser de questions ! Le pouvoir d'achat, directement lié bien sûr à la rémunération, est certes un facteur important mais il ne faut pas négliger la question du sens que l'on trouve dans son travail. En prenant garde de ne pas tomber dans une démarche manichéenne qui opposerait les entreprises de l'ESS qui « placeraient l'homme au cœur de leurs préoccupations » des autres entreprises, qui ne rechercheraient toujours en permanence que la seule maximisation des profits, il est cependant évident que cette différence d'objectif conduit à des spécificités. L'ESS dit

faire du développement durable depuis toujours. Sa lucrativité limitée devrait lui permettre, en effet, de se concentrer sur la qualité de sa gestion des ressources humaines et de la relation client ou usager. Et cela devrait se ressentir chez les salariés des associations, des scops, des mutuelles ou encore des banques coopératives.

CIDES : La première édition du Forum de l'emploi avait été un succès. La seconde a-t-elle répondu à vos espérances et quelles sont vos ambitions futures ?

Nous avons accueilli près de 3 500 visiteurs en 2006 et encore davantage cette année. Les exposants ont été satisfaits du meilleur ciblage des candidats ainsi que des échanges qu'ils ont pu avoir entre professionnels. Enfin, la qualité des conférences a été soulignée. Ces bons résultats montrent bien que le forum répond à un réel besoin et cela nous encourage à le décliner en province. Le premier forum régional aura lieu à Lyon, début janvier 2008. C'est notre prochain rendez-vous ! ■

(1) CJDES : Centre des jeunes dirigeants et des acteurs de l'économie sociale

(2) AFIJ : Association pour faciliter l'insertion des jeunes diplômés

► CIDES, présent au Forum de l'emploi

Dans le cadre de son axe de travail sur le renforcement de l'attractivité de l'économie sociale et sur l'aide aux structures dans leur rôle d'employeurs, CIDES a soutenu ce forum, notamment en contribuant à son contenu par l'initiation d'une table-ronde. Intitulée *Travailler dans l'économie sociale, quelles différences au quotidien ?*, la table-ronde, animée par Alain Detolle (La Navette), a rassemblé Stéphane Autin et Dominique Lefèvre (Maif), Robert Baron (Cnea/Usgeres), Christophe Boyer (Fonda), Dominique Cufi (Macif), Brigitte Lesot (Chorum) et Gérard Leseul (CJDES). S'appuyant sur les résultats de l'étude, conduite par CIDES et la Fonda avec le soutien de la Fondation Crédit Coopératif, sur « l'articulation entre l'offre des organisations de l'économie sociale, leur management et les aspirations des salariés et des bénévoles », les échanges et témoignages se sont attachés à mettre en évidence les spécificités et les atouts du travail dans l'économie sociale. Les quatre différences fondamentales mises en exergue, comme l'a synthétisé Alain Detolle, portent sur le dialogue social, la formation, la réalisation personnelle et enfin, le bénévolat. « On ne vient pas par défaut dans l'économie sociale, a souligné Robert Baron, on peut y faire carrière ». En guise de conclusion, Brigitte Lesot a ajouté que « l'avenir des métiers de l'économie sociale passe par la construction de parcours professionnels à travers les branches » du secteur. ■

LA LETTRE

N° 4

OCTOBRE - NOVEMBRE - DECEMBRE 2007

CIDES

Chorum Initiatives pour le Développement de l'Économie Sociale



EDITORIAL



L'heure s'avère de plus en plus européenne pour les mutuelles, les associations et les coopératives : il y a peu, les mouvements d'assurances mutualistes et coopératifs en Europe se sont regroupés dans l'Amice, Association des assureurs mutuels et des coopératives d'assurance en Europe, une structure qui pourra peser pour obtenir le statut de mutuelle européenne ; de même, depuis plusieurs années, de nombreuses fédérations d'associations en France et dans le reste de l'Union européenne portent le fer pour se faire entendre auprès de la Commission européenne sur un statut d'association européenne ; les coopératives, quant à elles, déclinent aujourd'hui la transposition française de la directive européenne de 2003 sur le statut de coopérative européenne, une directive qui fut acquise non sans batailler. L'intérêt d'un statut européen est évident pour tous : il dotera ces structures d'une capacité d'action plus vigoureuse et plus étendue. D'ailleurs, les sociétés du secteur lucratif ne s'y sont pas trompées, elles ont obtenu, en 2001, une directive concernant la création d'un statut d'entreprise européenne. Plus précisément, un statut européen pour les mouvements mutualistes leur permettrait d'aborder, entre autres, les nouvelles exigences de fonds propres prévus dans Solvabilité 2 avec plus de force. La présidence française de l'Union européenne en 2008 ne devrait pas manquer, on l'espère, de se faire l'écho de ces demandes auprès des instances bruxelloises. L'échelle du continent étant désormais à la mesure de l'ensemble des services sociaux, d'assurance et de santé dans laquelle le secteur de l'économie sociale à plus que toute sa place, Chorum ne peut que conforter ces projets, qui participent du développement et du rayonnement du secteur.

Jean-Marie Prouteau,
président CIDES

ACCOMPAGNER LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

La sécurisation des trajectoires professionnelles des salariés est plus que jamais à l'ordre du jour. Depuis le 19 juin dernier, la négociation interprofessionnelle sur la modernisation du marché du travail concernant la sécurisation des parcours professionnels, les contrats de travail et l'indemnisation du chômage est engagée, tandis qu'une conférence sociale dédiée à l'emploi, au revenu et au pouvoir d'achat s'est déroulée le 23 octobre. Dans le même temps, les rapports sur la sécurisation des parcours professionnels du Conseil d'orientation pour l'emploi (COE) du mois de septembre et celui du Conseil économique et social (CES) du mois de mai sont venus enrichir la réflexion.

Des pistes à explorer

Ces rendez-vous du dialogue social qui revisitent la conception du travail ont été précédés de recommandations et d'exhortations de la Commission européenne en faveur de la « flexisécurité ». Le terme de sécurisation de parcours professionnels revêt bien des acceptions. Il est apparu dans les années 1995 pour esquisser des réponses devant le développement de carrières rendues difficiles par les difficultés d'accès à l'emploi et la discontinuité des droits sociaux qui en résultent. Face à ces nouvelles réalités, les contributions et rapports avancent différentes solutions. L'avis du COE constate qu'il « reste des progrès à faire pour garantir la continuité des droits sociaux en matière de couverture complémentaire et dans les évolutions professionnelles entre salariat et non salariat ». Le rapport du CES insiste sur des « droits transférables d'une entreprise à une autre et d'une branche à une autre, attachés non plus au contrat de travail, mais à la personne, et cumulables, tout au long de la vie », qui « doivent être garantis collectivement ». Il relève également que l'insécurité des parcours professionnels est un frein à la mobilité et note que sécuriser ces parcours est tout autant « un élément de fond de la responsabilité des entreprises en terme de gestion du personnel qu'une responsabilité collective au plan interprofessionnel. » Cette sécurisation des parcours passe « par le développement de pratiques de mutualisation de compétences, appelant à lever les freins à la création de groupements d'employeurs et à encourager le travail à temps partagé ». Ces réflexions et pistes de solutions devraient trouver écho auprès des employeurs de l'économie sociale afin de poursuivre et de multiplier des pratiques de mutualisation. Par ailleurs, c'est bien sur un plan interprofessionnel que se situe le dialogue social tant pour favoriser la construction de trajectoires professionnelles que pour initier de nouveaux mécanismes de protection sociale complémentaire, appréhendant la mobilité professionnelle.

Brigitte Lesot,
directrice générale adjointe



www.chorum.fr

Chorum,
Alliance de Médéric et de Mutualité Française Prévoyance au service de l'économie sociale
CIDES, Chorum Initiatives pour le Développement de l'Économie Sociale
56 - 60 rue Nationale, 75649 Paris cedex 13 - Tél : 01 45 70 18 43 - Fax : 01 45 86 83 00 - Email : contact.cidés@chorum.fr

La Lettre CIDES
Directrice de la publication : Brigitte Lesot. Rédactrice en chef : Pascale-Dominique Russo. Rédactrice : Fabienne Vincent.
Mise en page : Sylvie Ruoppolo.



EN BREF

► **L'ANACT a publié, en septembre, un guide consacré aux leviers pour prolonger la vie active.** Anne-Marie Guillemard, enseignante de sociologie à l'Université Paris V, analyse la situation hexagonale où 10 % des Français de plus de 60 ans sont en activité, et dresse le bilan des politiques marquées par l'hétérogénéité et souvent limitées à des réformes institutionnelles. L'auteure propose une « gestion intégrée de la diversité des âges » qui ne verra le jour qu'avec « la promotion d'une nouvelle conception de la sécurité et de la protection sociale ». Ce regard doit impliquer un objectif d'« entretien du capital humain », et donc le maintien de la capacité professionnelle des personnes « comme enjeu central des mécanismes de protection sociale ». L'exemple de la Finlande témoigne de cette politique : entre 1994 et 2005, le taux d'emploi de seniors a augmenté de 20 %. En France, la progression s'élève à 8 %.

Prolonger la vie active face au vieillissement. Quels leviers d'action ? Les enseignements de l'étranger. Disponible sur le site de l'Anact : www.anact.fr

► **Alternatives économiques vient de publier un guide consacré à l'insertion par l'activité économique.** Intitulé *L'insertion au service de l'emploi*, ce guide pratique répertorie les acteurs et réseaux qui agissent dans le secteur, les statuts des salariés en insertion, les financements publics, les « aides de la société civile » et le travail dans l'insertion (métiers, formations, diplômes, etc.). Un éclairage particulier porte sur les clauses sociales dans les marchés publics et les indicateurs de performance. On y trouve également le repérage de bonnes pratiques ainsi que des réflexions menées par les réseaux, des personnalités et des représentants des pouvoirs publics sur l'avenir de l'insertion par l'activité économique.

L'insertion au service de l'emploi, Alternatives économiques - Pratique n° 30, septembre 2007.

HANDICAP SOUTIEN DE L'OFFRE DE QUALITÉ

Projet de vie : améliorer la mise en œuvre

Le rapport Gohet qui évalue la loi sur le handicap de 2005 et le travail accompli par les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) soulève plusieurs points. Parmi eux, le projet de vie pour les personnes handicapées semble ne pas décoller. Pourtant, des solutions pourraient être trouvées.



Credit photo : Image Source Limited

Le rapport rédigé par Patrick Gohet (délégué interministériel aux personnes handicapées), publié au mois d'août de cette année, évalue la mise en œuvre de la loi sur le handicap du 11 février 2005 et la mise en place des MDPH. Il propose également des pistes de « réflexions et d'actions ». Dans le domaine de l'évaluation des MDPH, le texte tient « à saluer les efforts accomplis » des acteurs responsables de ces institutions départementales, lieux uniques « d'accueil, d'écoute et de conseil, proches, accessibles, disponibles et compétents » ; il note, en revanche, une mise en route délicate des MDPH. Un constat que l'on doit, pour beaucoup, aux différences de statut du personnel et à l'instabilité de l'emploi dans ces institutions, faisant obstacle à leur bon fonctionnement. Toutes ces raisons peuvent expliquer que « le projet de vie des personnes handicapées soit peu mis en œuvre ». Pourtant, instauré par la loi de 2005, le projet de vie constitue un élément fondamental de la prise en compte de la personne dans la procédure qui conduit au plan personnalisé de compensation. Dans ce domaine, le rapport Gohet suggère une amélioration de « la formation des acteurs, dans le cadre de ce plan qui ne saurait porter sur la seule dimension médicale car il est tout à la fois la description d'un état et d'une situation ainsi que l'énoncé d'aspirations et de projets ».

Des métiers à valoriser

« A cet égard, explique Jean-Claude Cunin, directeur de l'action revendicative à l'Association française contre les myopathies, qui pilote le groupe de suivi des MDPH à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), pour avancer dans le projet de vie, il faut mettre la personne au centre, et construire une culture de la personne. » Dans la loi de février 2005, on a « à faire à une véritable révolution culturelle : au lieu de prise en charge, on parle d'accompagnement ». Mais, si cette dimension reste un des éléments faibles du travail réalisé, c'est « parce qu'il n'y a pas eu de travail sur la culture partagée. Si on veut aller de l'avant pour bâtir des projets de vie, il faut que cela se traduise par l'organisation de formations en direction des associations et de personnes handicapées. Il faut organiser des journées de partage, communes à tous ».

Henri Faivre, membre de la CNSA, estime que les difficultés que l'on voit apparaître dans l'élaboration des projets de vie sont également révélatrices de manques de qualification du personnel du secteur : « Il est difficile d'inciter les personnes qui travaillent à mettre en œuvre le projet de vie. Il faut souligner que l'on compte beaucoup de postes en emplois aidés avec des salaires faibles alors qu'il s'agirait plutôt de valoriser ce travail, et de créer des emplois bien rémunérés pour des seniors comme ils le font en Norvège et en Suède. » Au fond, il faut trouver des réponses « en formant à des métiers avec capacité d'adaptation aux personnes handicapées. Des métiers éthiques ». Aujourd'hui, de nouvelles pistes de formation sont à l'étude et un plan métier est en cours d'élaboration. Il devrait voir le jour au mois de janvier 2008. ■

ÉCONOMIE SOCIALE RESPONSABILITÉ SOCIALE

Usgeres : prendre part au dialogue social

L'Usgeres (Union des syndicats et groupements d'employeurs représentatifs dans l'économie sociale), une union des syndicats d'employeurs du secteur, souhaite être partie prenante du débat social en cours. Un objectif qui passe par la reconnaissance et la représentativité syndicale.

« L'économie sociale, qui représente plus de 10 % de l'emploi total, n'est pas associée aux chantiers de concertation et de négociation sociale mis aujourd'hui en œuvre par les pouvoirs publics, déplore le délégué général de l'Usgeres, Sébastien Darrigrand. Pourtant, nous sommes concernés par tous les sujets de la négociation actuelle, que ce soit les conditions de travail, l'insertion professionnelle, le contrat unique d'insertion, la représentativité syndicale, etc. » L'Usgeres, qui regroupe 23 organisations d'employeurs et groupements associatifs dans des branches professionnelles et secteurs tels que l'aide à domicile, le logement social, les missions locales, l'animation, « souhaite jouer un rôle dans le paysage social et institutionnel, ce qui devrait se traduire par une reconnaissance et une prise en compte de notre représentativité », insiste Sébastien Darrigrand.

Des propositions pour la professionnalisation

Cette organisation syndicale a impulsé, depuis plusieurs années, un certain nombre de travaux à travers un groupe de dialogue social transversal de l'économie sociale qui réfléchit notamment aux thèmes de la professionnalisation. Par ailleurs, un accord sur la formation professionnelle a été signé en septembre 2006 (voir encadré ci-dessous) en partenariat avec les syndicats d'employeurs représentants de l'économie sociale, l'Unifed, le Gema et les organisations syndicales CFDT, CFTC et CGT. « Cet accord, relève Michel Porta, vice-président de l'Usgeres, contient des axes de progrès autour de la transférabilité du droit individuel à la formation et de la professionnalisation des salariés ». Ces deux orientations nous ont amené à travailler à l'élaboration de propositions sur les parcours de professionnalisation, en corrélation avec l'accompagnement à la mobilité des salariés ». Parmi les idées fortes retenues dans le cadre de ces travaux, figure le projet de création d'un « passeport professionnel de l'économie sociale », bâti sur des métiers transférables d'une branche à l'autre. Mais, compte tenu du nouveau contexte - le gouvernement est en train de refondre l'ensemble du système de la formation professionnelle - ces propositions sont, pour l'instant, suspendues et connaîtront, très certainement, des évolutions.

D'autres échéances s'annoncent pour 2008 avec les élections prud'homales. « Elles sont essentielles pour notre secteur, note Michel Porta car se pose la question de la représentativité de l'économie sociale ». Il est vrai que les listes conjointes Usgeres, Gema et Unassad (Union nationale des associations de soins et services à domicile, aujourd'hui Una) avaient remporté 11,8 % des voix du collège employeurs lors des dernières élections de 2002. Un succès que ce dernier voudrait bien réitérer, cette fois, en transformant l'essai unitaire en un coup de maître. ■

L'accord sur la formation non agréé

En septembre 2006, l'Usgeres, l'Unifed, le Gema et les fédérations syndicales CFDT, CFTC et CGT ont signé un accord portant sur la formation professionnelle dans l'économie sociale. Une des dispositions de cet accord porte sur l'augmentation progressive en quatre ans - de 0,55 à 1,6 % - du taux de participation au financement de la formation. Un arrêté vient de refuser d'agréer cet accord. Il pourra cependant être appliqué par toutes les structures, ne relevant pas de la tutelle budgétaire de l'administration de la santé. L'Usgeres, l'Unifed et le Gema ont l'intention d'exercer un recours contentieux devant le Conseil d'Etat. ■

EN BREF

► **Chorum organise la 3^e journée Insertion Handicap, le 13 décembre prochain à Paris.** Intitulée *Cap'ensemble ? Se rencontrer pour accompagner le bien vieillir*, cette manifestation est parrainée par Xavier Bertrand, ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité. Elle est organisée en partenariat avec Agrica, la MSA et les principaux acteurs du secteur du handicap - Apajh, APF, CCAH, Fisaf, Fnath (Association des accidentés de la vie), Solidel, Unafam, Unapei, UNM-PAPH/Mutualité française. Cette journée d'échanges s'articulera autour de deux tables rondes consacrées au vieillissement des personnes handicapées au domicile et en établissement ; elle sera également l'occasion de dresser le bilan du programme d'action *Accompagner les travailleurs handicapés vieillissants en Esat* (cf. recherche-action 2004-2006 menée par Chorum, en partenariat avec Agrica et la MSA). La présence de témoins européens viendra enrichir les débats de cette journée.

Contact : inscriptionjih07@chorum.fr

► **Création du Syndicat national des employeurs spécifiques d'insertion, le Synesi.** Les Chantiers école, le Réseau Cocagne et le Coorace se sont réunis afin de regrouper les associations et autres personnes morales à but non lucratif au sein de ce syndicat, pour défendre leurs intérêts professionnels, assurer leur représentation, mener des négociations avec les représentants des salariés et élaborer des accords nationaux, conventionnels ou salariaux pour les personnels permanents et les personnels accompagnés dans un parcours socioprofessionnel. Au-delà de l'élaboration d'une convention collective, les axes principaux du travail de ce syndicat sont la sensibilisation au dialogue social, l'accès à la formation et à la prévoyance.

En savoir plus : www.chantierecole.org/synesi